

Pierre Elliott Trudeau : un fédéralisme capable de renouvellement

On trouvera ici des extraits du discours prononcé le 30 mars dernier par M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre, au colloque tenu par l'université Laval (Québec) sur la réforme des institutions canadiennes. M. Trudeau avait démissionné un mois plus tôt de ses fonctions de leader du parti libéral qui ont fait de lui le premier ministre du Canada pendant plus de seize ans (1). Un congrès spécial du parti libéral ayant, le 16 juin dernier, élu au poste de leader M. John Turner, celui-ci est devenu premier ministre. Il décidera sans doute, selon l'usage, de faire procéder à des élections générales.

Né en 1929, M. Turner n'exerce aucun mandat électif depuis près de dix ans. Alors qu'il était député d'Ottawa à la Chambre des communes, il fut une première fois, en 1968, candidat à la direction du parti libéral. M. Pierre Elliott Trudeau l'ayant emporté, il devint ministre des finances dans le gouvernement formé par celui-ci. Il le demeura jusqu'en 1975, date à laquelle il démissionna en invoquant des raisons d'ordre personnel. Il se retira de la vie publique pour se consacrer à sa profession d'avocat d'affaires.

CONTRAINTS depuis le début des années soixante à réfléchir, comme Canadiens, à la réforme de nos institutions et de notre régime fédéral, nous l'avons fait, le plus souvent, les yeux tournés vers le passé et vers nos défis internes. Notre problématique était, pour ainsi dire, domestique. Il s'agissait de savoir comment nous allions réaménager la grande maison canadienne pour que le Québec s'y sente pleinement et complètement chez lui. Et avec le sentiment d'insatisfaction qui a gagné par la suite l'Ouest du pays, voire les provinces de l'Atlantique, le grand ménage initialement demandé par le Québec a semblé devenir pour tous plus impérieux que jamais.

Tous ces débats des vingt dernières années n'auront pas été stériles. Nous avons d'abord pris conscience collectivement du fait que le Canada est un pays complexe et qu'il n'y a pas de solution simple à ses maux de croissance. Nous avons ensuite clarifié quelque peu les options qui s'offraient à nous, depuis le statu quo jusqu'à la sécession, en passant par toutes les formes du fédéralisme renouvelé. Enfin, nous nous sommes rendus à l'évidence que le processus de réforme constitution-

nelle ne sera jamais accompli d'un seul coup ni une fois pour toutes.

Dans la foulée de la commission Laurendeau-Dunton, le gouvernement fédéral s'est donné une loi sur les langues officielles. S'obligeant à servir les francophones et les anglophones du pays dans leur langue maternelle, il a réussi en un peu plus d'une décennie à bilinguiser pour l'essentiel l'administration fédérale en y embauchant une plus juste proportion de francophones et en consentant des efforts considérables pour initier ses fonctionnaires aux deux langues officielles. Certes, il reste encore des résistances à vaincre et des lacunes à corriger, comme en témoigne chaque année le rapport du commissaire aux langues officielles. Mais à ceux et à celles qui ont connu la fonction publique fédérale il y a vingt ans et qui jettent un regard sur ce qu'elle est devenue aujourd'hui, la métamorphose saute aux yeux.

Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement fédéral s'est également préoccupé de projeter à l'étranger une image plus conforme à la réalité linguistique et culturelle du pays en s'ouvrant davantage à la francophonie internationale. Et ses institutions, telles la Société Radio-Canada, l'Office national du film et le Conseil des arts, ont puissamment contribué à donner une nouvelle vigueur à la langue et à la culture françaises au Québec et dans le reste du pays.

Sur le plan constitutionnel, les Canadiens et Canadiennes jouissent aujourd'hui d'une Charte des droits et libertés. Cette charte reconnaît aux femmes, aux

autochtones et à tous ceux et celles qui pourraient être victimes de discrimination, le statut de citoyens à part entière. Elle garantit aux minorités francophones et anglophones du pays le droit à l'enseignement dans leur langue et dans leurs établissements. Avec le bilinguisme officiel que s'est imposé le Nouveau-Brunswick, l'application bientôt confirmée de la loi sur les langues officielles et de la charte au Yukon et dans les Territoires du nord-ouest, enfin avec l'amélioration des services offerts aux Franco-Ontariens et aux Franco-Manitobains — même si l'Ontario tarde à garantir ces services dans la Constitution et que le Manitoba est déchiré sur la question des droits linguistiques — jamais la sécurité culturelle des francophones et leur liberté de circulation et d'établissement n'ont marqué autant de progrès au Canada. Qui plus est, avec une formule d'amendement prévoyant un droit de retrait accompagné d'une juste compensation dans les domaines touchant l'éducation et la culture, le Québec s'est vu octroyer par le reste de la fédération une reconnaissance claire de sa spécificité linguistique et culturelle.

D'autres mesures d'ordre économique ont été prises pour répondre au « maître chez nous » du Québec, repris par les provinces de l'Ouest comme de l'Est du pays au cours des années soixante-dix. Je songe à l'inscription du principe de la péréquation dans la Constitution, avec la marge de manœuvre que ces paiements inconditionnels offrent aux provinces les moins bien nanties. Je songe à la reconnaissance formelle dans la loi constitutionnelle de 1982 des droits de propriété provinciaux sur les ressources naturelles non renouvelables, les ressources forestières et l'énergie électrique. Cette reconnaissance s'est accompagnée, pour la première fois dans l'histoire du pays, d'une modification des compétences en faveur des provinces, puisqu'elle leur accorde des pouvoirs concurrents en matière de commerce interprovincial et d'imposition indirecte, domaines de compétence exclusivement fédérale depuis 1867. Tous ces réaménagements prouvent que le fédéralisme canadien est capable d'évolution et de renouvellement, quoi qu'en disent ses détracteurs. ■

1. Est premier ministre, selon la Constitution canadienne, le leader du parti qui jouit de la confiance de la Chambre des communes. Devenu premier ministre après avoir été élu, en avril 1968, leader du parti libéral pour succéder à Lester Pearson, M. Trudeau l'est demeuré depuis, sauf pendant la durée du gouvernement conservateur de M. Joe Clark (juin 1979-mars 1980). De 1968 à 1984, les sièges de la Chambre des communes ont été renouvelés cinq fois : en juin 1968, octobre 1972, juillet 1974, mai 1979 et février 1980.